JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 12/12/2025 Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

ACCORD CONTROLE - Cessation d'activité

Référence : L026021

Départements de publication : Finistère
Annonce légale publiée le 19 juillet 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Cessations d'activité

In Extenso Experts-Comptables

ACCORD CONTROLE Société à responsabilité limitée Au capital de 5 000 euros Siège social: 4 Bis rue Robert Schuman 22190 PLERIN 839 437 720 RCS SAINT-BRIEUC Avis de dissolution L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs : - Monsieur Éric BORRELLY, demeurant 34 Rue Massenet 92310 SEVRES, - Monsieur Michel TARDIVEL, demeurant 9 Rue des Mimosas, 22950 Trégueux, - Monsieur Philippe MERCIER, demeurant la Moignerie, 35540 Plerguer, Pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Bis rue Robert Schuman, 22190 PLERIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SAINT-BRIEUC, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

| Consulter cette annonce en ligne |
|----------------------------------|
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |
| |